

BILAN ACTIF

EXERCICE : Du 08/06/2019 Au 31/08/2020

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
Capital souscrit non appelé (0)				
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<u>Immobilisation Incorporelles</u>				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
<u>Immobilisations Financières</u>				
TOTAL (I)				
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
<u>Stocks</u>				
<u>Créances</u>				
<u>Divers</u>				
Disponibilités	15 000,00		15 000,00	
- 51200000 - Caisse d'épargne 6675	15 000,00		15 000,00	
Total Divers	15 000,00		15 000,00	
Total Actif Circulant	15 000,00		15 000,00	
<u>COMPTES DE RÉGULARISATION</u>				
TOTAL (II)	15 000,00		15 000,00	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	15 000,00		15 000,00	

BILAN PASSIF

EXERCICE : Du 08/06/2019 Au 31/08/2020

	MONTANT	N-1
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Autres réserves	15 000,00	
- 10270000 - Dotations consommables	15 000,00	
TOTAL (I)	15 000,00	
Autres fonds propres		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (III)		
<u>Dettes</u>		
<u>Comptes de régularisation</u>		
TOTAL (IV)		
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	15 000,00	

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

EXERCICE : Du 08/06/2019 Au 31/08/2020

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>						
TOTAL (I)						
Quotes-parts de résultat / opérations faites en commun (II)						
<u>Charges financières</u>						
Total III						
<u>Charges exceptionnelles</u>						
Total IV						
Participations des salariés au résultat de l'entreprise (V)						
Impôts sur les bénéfices (VI)						
Total des charges						
TOTAL GENERAL						
Dont redevances de crédit-bail mobilier						
Dont redevances de crédit-bail immobilier						

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

EXERCICE : Du 08/06/2019 Au 31/08/2020

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>						
Total I						
Quotes-parts de résultat / opérations faites en commun (II)						
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>						
Total III						
<u>Produits exceptionnels</u>						
Total IV						
Total des produits						
TOTAL GENERAL						

TGAUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES

FONDS DE DOTATION DU DIOCESE DE METZ

Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes annuels Au 31/08/2020

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 août 2020

FONDS DE DOTATION DU DIOCESE DE METZ
15, place Ste Glossinde – 57000 METZ

TG AUDIT – Commissaire aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Metz
9 bis Le Point du Jour – 57140 PLESNOIS
SAS au capital de 5.000 euros
RCS METZ B 815 251 954 – Code NAF 6920Z – FR 08 815251954
Banque Crédit Mutuel : IBAN FR76 1027 8051 5600 0210 6570 180

FONDS DE DOTATION DU DIOCESE DE METZ
Siège social : 15, Place Ste Glossinde – 57000 METZ

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 août 2020**

A l'assemblée générale du fonds de dotation du diocèse de Metz

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation du diocèse de Metz relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels du fonds de dotation sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 8 juin 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

Point clé : Montant du fonds de dotation

J'ai validé le montant du fonds de dotation versé pour un montant de 15.000 €

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant.

Vérification des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels au 31 août 2020.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Je n'ai pas relevé d'omissions quant à la fourniture d'informations résultant d'obligations légales et réglementaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels consolidés

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisant et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Plesnois, le 15 février 2021

TG AUDIT
Commissaire Aux Comptes
9 bis Le Point du Jour
57140 PLESNOIS

TG AUDIT
Thierry GRUN – Commissaire aux Comptes

TG AUDIT – Commissaire aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Metz
9 bis Le Point du Jour – 57140 PLESNOIS
SAS au capital de 5.000 euros
RCS METZ B 815 251 954 – Code NAF 6920Z – FR 08 815251954
Banque Crédit Mutuel : IBAN FR76 1027 8051 5600 0210 6570 180

BILAN ACTIF

EXERCICE : Du 08/06/2019 Au 31/08/2020

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
Capital souscrit non appelé (0)				
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<u>Immobilisation Incorporelles</u>				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
<u>Immobilisations Financières</u>				
TOTAL (I)				
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
<u>Stocks</u>				
<u>Créances</u>				
<u>Divers</u>				
Disponibilités	15 000,00		15 000,00	
- 512000000 - Caisse d'épargne 6675	15 000,00		15 000,00	
Total Divers	15 000,00		15 000,00	
Total Actif Circulant	15 000,00		15 000,00	
<u>COMPTES DE RÉGULARISATION</u>				
TOTAL (II)	15 000,00		15 000,00	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	15 000,00		15 000,00	

BILAN PASSIF

EXERCICE : Du 08/06/2019 Au 31/08/2020

	MONTANT	N-1
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Autres réserves	15 000,00	
- 10270000 - Dotations consommables	15 000,00	
TOTAL (I)	15 000,00	
Autres fonds propres		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (III)		
Dettes		
Comptes de régularisation		
TOTAL (IV)		
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	15 000,00	

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

EXERCICE : Du 08/06/2019 Au 31/08/2020

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>						
TOTAL (I)						
Quotes-parts de résultat / opérations faites en commun (II)						
<u>Charges financières</u>						
Total III						
<u>Charges exceptionnelles</u>						
Total IV						
Participations des salariés au résultat de l'entreprise (V)						
Impôts sur les bénéfices (VI)						
Total des charges						
TOTAL GENERAL						
Dont redevances de crédit-bail mobilier						
Dont redevances de crédit-bail immobilier						

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

EXERCICE : Du 08/06/2019 Au 31/08/2020

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>						
Total I						
Quotes-parts de résultat / opérations faites en commun (II)						
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>						
Total III						
<u>Produits exceptionnels</u>						
Total IV						
Total des produits						
TOTAL GENERAL						